



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

n° 157-18 C

Objet : RD - Définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements collectifs

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Anne Manipoud
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Julien Donzel
Challes-les-Eaux	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Chambéry	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Jacqueline Rol
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

- conseillers excusés : 7

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 septembre 2018

délibération n° 157-18 C

objet **RD - Définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements collectifs**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que la fusion de l'ancienne Communauté d'agglomération Chambéry métropole et de l'ancienne Communauté de communes du Cœur des Bauges a pris effet le 1^{er} janvier 2017.

La fusion de ces deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant été imposée par le Schéma départemental de coopération intercommunale, la loi NOTRe a défini un délai de territorialité d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les compétences optionnelles, et de deux ans pour les compétences facultatives et l'intérêt communautaire. Durant ce délai, ces compétences continuent à être exercées dans les anciens périmètres correspondant à chacun des EPCI ayant fusionné.

Les compétences subordonnées à l'intérêt communautaire sont, en matière :

- de développement économique : soutien aux activités commerciales,
- d'aménagement de l'espace : création et réalisation de zones d'aménagement concerté,
- d'habitat : politique du logement, actions et aides financières en faveur du logement social, action en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti,
- de voirie : création, aménagement et entretien de voirie, création, aménagement et gestion de parcs de stationnement,
- d'équipements collectifs : construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements culturels et sportifs.

L'intérêt communautaire est déterminé par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers.

En matière d'équipements collectifs, il est proposé de définir d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- parc évènementiel du Phare, constitué du parc des expositions et du Phare (Chambéry),
- piscine de Buisson Rond (Chambéry),
- piscine aqualudique (Chambéry),
- patinoire de Buisson Rond (Chambéry),
- chartreuse d'Aillon (Aillon-le-Jeune),
- équipements sportifs des lycées :
 - o gymnase Boutron 2 (Chambéry),
 - o gymnase Delphine et Jonathan (Chambéry),
 - o gymnase du Granier (La Ravoire),
 - o gymnase du Levant (Cognin),
 - o gymnase du Leya (La Motte-Servolex),
 - o gymnase du Parc (Challes-les-Eaux).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs,

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : définit d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation des équipements culturels et sportifs définis ci-dessus.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 157-18 C

Objet de l'acte : RD - Définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements collectifs

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 1 - Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21117H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21117H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018